

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: COFRAN 4 FONCTIONS NG AR/UN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Produit lubrifiant

Usages déconseillés: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur
COFRAN FLF
1, Place des Papeteries
92000 Nanterre
France

Téléphone: +33 (0) 1 41 37 42 00
Télécopie: +33 (0) 1 41 37 42 16

Personne à contacter:
E-mail: info@cofran.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé comme dangereux et étiqueté aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP).

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers Physiques

Aérosol	Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
---------	-------------	---

Dangers pour la Santé

Sensibilisateur de la peau	Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique	Catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Risque d'Aspiration	Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Nom du produit: COFRAN 4 FONCTIONS NG AR/UN

Dangers pour l'environnement

Risques chroniques pour
l'environnement aquatique

Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

Résumé des dangers

Dangers Physiques: Aerosol inflammable

Dangers pour la Santé

Inhalation: A des effets narcotisants.

Contact avec la Peau: Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

2.2 Éléments d'étiquetage



Mentions d'Avertissement:

Danger

Déclaration(s) de risque:

H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de Prudence

Prévention:

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102: Tenir hors de portée des enfants.
P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Intervention:

P391: Recueillir le produit répandu.

Stockage:

P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P405: Garder sous clef.

Evacuation:

P501: Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Nom du produit: COFRAN 4 FONCTIONS NG AR/UN

Informations supplémentaires de l'étiquette

EUH208: Contient: Aryl aldéhyde. Peut produire une réaction allergique.

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Utilisation restreinte aux professionnels.

2.3 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales:

Mélange actif avec butane comme propulseur dans bombes. Les composants ne sont pas dangereux ou sont en dessous des limites de déclaration légales.

Désignation chimique	Identificateur	Concentration *	N° d'enregistrement REACH	Notes
butane (<0,1% 1,3-butadiène)	EINECS: 203-448-7	0% - <100,00%	01-2119474691-32	
hydrocarbure , faible viscosité	EINECS: 919-857-5	25,00% - <50,00%	01-2119463258-33	
hydrocarbures, C10, aromatique, < 1% naphthalène	EINECS: 918-811-1	2,50% - <10,00%	01-2119463583-34	
diamine alkyl-dérivé	EINECS: 251-846-4	1,00% - <2,50%	01-2119974119-29	
Aryl aldéhyde	EINECS: 203-213-9	0% - <1,00%		
acétate d'isopentyle	EINECS: 204-662-3	0% - <=1,00%	01-2119548408-32	
acétate d'éthyle	EINECS: 205-500-4	0% - <=1,00%	01-2119475103-46	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Nom du produit: COFRAN 4 FONCTIONS NG AR/UN

Classification

Désignation chimique	Identificateur	Classification
butane (<0,1% 1,3-butadiène)	EINECS: 203-448-7	CLP: Flam. Gas 1A;H220, Press. Gas Compr. Gas;H280
hydrocarbure , faible viscosité	EINECS: 919-857-5	CLP: Asp. Tox. 1;H304, Flam. Liq. 3;H226, STOT SE 3;H336 EUH066
hydrocarbures, C10, aromatique, < 1% naphthalène	EINECS: 918-811-1	CLP: Asp. Tox. 1;H304, STOT SE 3;H336, Aquatic Chronic 2;H411 EUH066
diamine alkyl-dérivé	EINECS: 251-846-4	CLP: Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, STOT RE 2;H373, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 2;H411; facteurs M (aquatic acute): 10
Aryl aldéhyde	EINECS: 203-213-9	CLP: Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1A;H317, Eye Irrit. 2;H319, Acute Tox. 4;H312, Aquatic Chronic 3;H412
acétate d'isopentyle	EINECS: 204-662-3	CLP: Flam. Liq. 3;H226 EUH066
acétate d'éthyle	EINECS: 205-500-4	CLP: Flam. Liq. 2;H225, Eye Irrit. 2;H319, STOT SE 3;H336 EUH066

CLP: Règlement n° 1272/2008

Limite spécifique attribuée à une substance

Désignation chimique	Identificateur	Limite spécifique attribuée à une substance	Classe de danger	Type de risque	Mentions de danger
Aryl aldéhyde	EINECS: 203-213-9	>= 0,01 %	Sensibilisant de la peau	1A	H317

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

Généralités: Changer les vêtements et les chaussures souillés par le produit. Ne jamais mettre en poche de chiffons contaminés par le produit.

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation: Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

Contact oculaire: Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact avec la Peau: Laver au savon et à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

Nom du produit: COFRAN 4 FONCTIONS NG AR/UN

- | | |
|--|---|
| 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: | Vertiges Gels |
| 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires | Consulter un médecin en cas de symptômes. |

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

- | | |
|---|--|
| Dangers d'Incendie Généraux: | Garder au frais les récipients exposés à l'incendie à l'aide d'un jet d'eau. Lutter contre l'incendie depuis un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. |
| 5.1 Moyens d'extinction | |
| Moyens d'extinction appropriés: | CO ₂ , poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée contenant du tensioactif. |
| Moyens d'extinction inappropriés: | Jet d'eau à grand débit. |
| 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | Danger d'éclater pour boîtes d'aérosol. |
| 5.3 Conseils aux pompiers | |
| Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: | Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations |
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: | Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. |

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- | | |
|---|---|
| 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Éviter l'inhalation de brouillards aérosols et le contact oculaire et cutané. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). |
| 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: | Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. |
| 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Le produit répandu est raclé et aspiré avec une matière absorbante. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Éliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementations locales. |

Nom du produit: COFRAN 4 FONCTIONS NG AR/UN

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques. Éviter tout contact avec des flammes ou des sources de chaleur, éviter de placer à la lumière du jour. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Récipient sous pression : à protéger contre la lumière directe et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Respecter les directives générales CEE pour les solvants inflammables. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Non applicable

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
butane (<0,1% 1,3-butadiène)	VME	800 ppm 1.900 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (01 2008)
acétate d'isopentyle	TWA	50 ppm 270 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée (12 2009)
acétate d'isopentyle	STEL	100 ppm 540 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée (12 2009)
acétate d'isopentyle	VME	50 ppm 270 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (01 2008)
acétate d'isopentyle	VLE	100 ppm 540 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France,

Nom du produit: COFRAN 4 FONCTIONS NG AR/UN

			INRS ED 984, dans sa version modifiée (01 2008)
acétate d'éthyle	VLE	400 ppm 1.468 mg/m3	France. VLEP. Limites d'exposition professionnelle telles que prescrites par l'art. R.4412-149 du Code du travail, modifié (03 2016)
acétate d'éthyle	VME	200 ppm 734 mg/m3	France. VLEP. Limites d'exposition professionnelle telles que prescrites par l'art. R.4412-149 du Code du travail, modifié (03 2016)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation d'aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Informations générales:

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ou que chimiques.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de protection (EN 166) recommandées pour le transvasement.

Protection de la peau

Protection des Mains:

Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR).
Temps de perméation min.: ≥ 480 min
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,38$ mm

éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Autres:

Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans les poches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Éviter l'inhalation des vapeurs/ aérosols. Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible. Filtre P1. Filtre A.

Dangers thermiques:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Mesures d'hygiène:

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

Contrôles environnementaux:

Aucune information disponible.

Nom du produit: COFRAN 4 FONCTIONS NG AR/UN

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	Aérosol
Forme:	Aérosol
Couleur:	Incolore
Odeur:	Aucune information disponible.
pH:	substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)
Point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz):	non déterminé
Limite supérieure d'inflammabilité (%):	Non applicable aux mélanges.
Limite inférieure d'inflammabilité (%):	Non applicable aux mélanges.
Pression de vapeur:	Non applicable aux mélanges.
Densité de vapeur relative:	Non applicable aux mélanges.
Densité:	1,00 g/cm3
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Insoluble dans l'eau
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammabilité:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
Viscosité, cinématique:	< 7 mm2/s (40 °C)
Caractéristiques de la particule:	Non applicable
9.2 Autres informations	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.4 Conditions à éviter:	Stable dans les conditions normales d'utilisation. Éviter l'exposition des bombes aérosols à des températures élevées ou à la lumière du jour.
10.5 Matières incompatibles:	Combustibles forts. Acides forts. Bases fortes.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Nom du produit: COFRAN 4 FONCTIONS NG AR/UN

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure , faible viscosité DL 50 (Rat): > 5.001 mg/kg (OECD 401)

hydrocarbures, C10, aromatique, < 1% naphthalene DL 50 (Rat): > 6.318 mg/kg

Aryl aldéhyde DL 50: 2.220 mg/kg

acétate d'éthyle DL 50 (Rat): 5.600 mg/kg

Contact avec la peau

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure , faible viscosité DL 50 (Lapin): > 5.000 mg/kg (OECD 402)

Aryl aldéhyde DL 50: 1.260 mg/kg

acétate d'éthyle DL 50 (Lapin): 18.000 mg/kg

Inhalation

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

butane (<0,1% 1,3-butadiène) CL 50 (Rat, 4 h): 658 mg/l Gaz

hydrocarbure , faible viscosité CL 50 (Rat, 1 h): 40,2 mg/l Vapeur

acétate d'éthyle CL 50 (Rat, 4 h): 1.600 mg/l

Nom du produit: COFRAN 4 FONCTIONS NG AR/UN

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)
diamine alkyl-dérivé (Lapin):
Irritant pour la peau.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)
diamine alkyl-dérivé OECD 405 (Lapin):
Irritant pour les yeux.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit: Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.
Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)
diamine alkyl-dérivé
Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.

acétate d'éthyle
Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.

Mutagénicité des Cellules Germinales

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Substance(s) spécifiée(s)
acétate d'éthyle
Système nerveux
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'Aspiration

Nom du produit: COFRAN 4 FONCTIONS NG AR/UN

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

Informations générales: Non applicable

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure , faible viscosité CL 50 (Poisson, 96 h): > 1.000 mg/l

diamine alkyl-dérivé CL 50 (Poisson, 96 h): 1,34 mg/l (OECD 203)

acétate d'éthyle CL 50 (Poisson, 96 h): 230 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure , faible viscosité CE50 (Daphnie, 48 h): > 1.000 mg/l (OECD 202)

diamine alkyl-dérivé CE50 (Daphnie, 48 h): 0,048 mg/l

acétate d'éthyle CE50 (Daphnie, 48 h): 717 mg/l

Toxicité chronique

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure , faible viscosité CE50 (Algue, 72 h): > 1.001 mg/l (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Nom du produit: COFRAN 4 FONCTIONS NG AR/UN

Produit:	Non applicable aux mélanges.
Substance(s) spécifiée(s) diamine alkyl-dérivé	61 % (28 jr, OECD 301F) Le produit est facilement biodégradable.
acétate d'éthyle	79 % (20 jr, OECD 301D) Le produit est facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:	Non applicable aux mélanges.
Substance(s) spécifiée(s) acétate d'éthyle	Facteur de Bioconcentration (BCF): 30

12.4 Mobilité dans le sol:

Produit:	Non applicable aux mélanges.
-----------------	------------------------------

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères PBT/vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
-----------------	---

12.7 Autres effets néfastes:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-------------------------------------	--

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales:	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.
Méthodes d'élimination:	Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

Codes européens de déchets

16 05 04*: gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Nom du produit: COFRAN 4 FONCTIONS NG AR/UN

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	2
Étiquettes:	2.1
N° de danger (ADR):	—
Code de restriction en tunnel:	(D)
14.4 Groupe d'emballage:	—
14.5 Dangers pour l'environnement:	Dangereux pour l'environnement
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	—

IMDG

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	2.1
Étiquettes:	2.1
N° d'urgence:	F-D, S-U
14.3 Groupe d'emballage:	—
14.5 Dangers pour l'environnement:	Marine polluant
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	—

IATA

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2 Nom de transport complet:	Aerosols, inflammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe:	2.1
Étiquettes:	2.1
14.4 Groupe d'emballage:	—
14.5 Dangers pour l'environnement:	Dangerous for the environment
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	—

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: Non applicable.

Nom du produit: COFRAN 4 FONCTIONS NG AR/UN

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) no 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ANNEXE I
SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES: aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

Règlement (CE) no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

Réglementations nationales

INRS, Maladies professionnelles, Tableau des maladies professionnelles

Classé: 84

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

DIRECTIVE 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008	Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil bas :	Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil haut :
P3a: P3a. Aérosols inflammables	150 t	500 t

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Informations de révision: Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

Nom du produit: COFRAN 4 FONCTIONS NG AR/UN

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations: La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées. Les méthodes suivantes ont été utilisées pour l'évaluation: - Sur la base de données d'essai - méthode de calcul - Principe d'extrapolation "Mélanges essentiellement similaires" - Jugement d'experts

Date de Révision: 26.08.2025

Nom du produit: COFRAN 4 FONCTIONS NG AR/UN

Avis de non-responsabilité:

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite.

Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.

Abréviations et acronymes

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable